Quelles demandes d'urbanisme pour quels travaux ?

Pour quels travaux ?	Quels sont les formulaires à remplir ?	Quelques exemples
Toutes constructions nouvelles supérieures à 5 m²	Si la construction est : ‹ à 20 m² : déclaration préalable › à 20 m² : permis de construire	• Nouvelle habitation • Garage • Abri de jardin (y compris ceux vendus par les magasins de bricolage)
Extension d'une construction existante	Si l'extension est : ‹ à 20 m² (‹40 m² en zone urbaine) : Déclaration préalable › à 20 m² (›40 m² en zone urbaine) : Permis de construire	• Véranda de 18 m² : Déclaration préalable • Un carport de 45 m² : Permis de construire
Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment	Déclaration préalable	• Changement des menuiseries bois, PVC, alu • Création ou suppression d'ouverture (fenêtres, portes...) • Ravalement de façade
Réfection ou modification des toitures	Déclaration préalable	• Remplacement de toiture à l'identique ou non • Installation de panneaux photovoltaïques
Changement de destination des locaux	• Avec travaux extérieurs : Permis de construire • Sans travaux extérieurs : Déclaration préalable	• Transformation d'une grange ou d'un local commercial en habitation • Transformation d'un garage en chambre
Aménagement des combles si création de surface de plancher ou création d'ouvertures	Déclaration préalable	• Aménagement d'un étage • Création de fenêtre de toit
Piscines	Permis de construire ou déclaration préalable selon les dimensions et la couverture	Piscine creusée, semi-enterrée
Clôtures	Déclaration préalable	• Portail • Clôture sur voie publique • Clôture entre voisins